

LA LETTRE DE XAVIER PAPER

WWW.XAVIERPAPER.COM

Numéro 43

Juillet 2011

TOTAL : LE TAUX D'IMPÔT FAIT POLEMIQUE

Ces dernières semaines, une polémique a largement prospéré sur le fait que les sociétés du CAC seraient beaucoup moins soumises au poids de l'impôt sur les sociétés que les petites et moyennes entreprises. Le cas du groupe Total apporte un démenti cinglant à ce constat, même s'il est vrai que sa situation est très différente selon que l'on s'intéresse à la France ou au reste du monde.

LE REGIME DU BENEFICE CONSOLIDE

Dans ce cadre de cette polémique, le groupe Total a récemment fait parler de lui comme étant un des rares bénéficiaires (il semble qu'on puisse les compter sur les doigts d'une main) du régime du bénéfice consolidé ; sous cet aspect, il ressort des informations figurant dans son document de référence 2010 (page 292) que ce régime lui permet, conformément aux dispositions de l'article 209 *quinquies* du Code général des impôts et après agrément du ministre de l'Economie des Finances et de l'Emploi, de retenir pour le calcul de l'assiette de l'impôt non seulement le résultat des sociétés françaises et étrangères consolidées globalement ou par mise en équivalence, mais également celui des sociétés dans lesquelles le groupe Total détient, sous certaines conditions, une participation directe ou indirecte de plus de 10% dans le secteur exploration production et de plus de 50% dans les autres secteurs. Cet agrément, qui couvre la période 2008-2010, permet la compensation, dans certaines limites, du résultat taxable des sociétés bénéficiaires et des pertes des autres entités. Néanmoins, selon les déclarations de Patrick de la Chevardière, directeur financier du groupe Total, publiées sous forme d'interview par le quotidien *Les Echos* le 12 juillet 2011, le groupe Total a décidé de ne pas solliciter le renouvellement du régime fiscal du bénéfice consolidé dans la mesure où il n'a pas eu d'impact favorable depuis 2001. On apprend dans cette interview que le groupe Total n'enregistre que des pertes en France, où il ne paie pas d'impôt sur les sociétés, et que l'activité raffinage est déficitaire depuis 2008, à hauteur de près de 600 millions d'euros en 2010.

UN TAUX D'IMPOSITION GLOBAL EXORBITANT

Si la polémique évoquée plus haut a été l'occasion de dire et de redire que le groupe Total ne payait pas d'impôt sur les sociétés en France, on peut regretter que les commentateurs aient souvent occulté le fait que le groupe Total était la multinationale du CAC 40 qui payait le plus d'impôt dans le monde. Les chiffres qui sont publiés dans son document de référence 2010, dans la partie relative à l'information sectorielle 2010 (pages 188 et 189), illustrent parfaitement cette situation et permettent de se faire une idée précise des activités qui sont les plus taxées. Sous cet aspect, il faut préciser que les activités du groupe Total sont divisées en trois secteurs, l'amont, l'aval et la chimie :

- l'amont rassemble, aux côtés de l'exploration et de la production d'hydrocarbures, les activités gaz et énergies nouvelles ;
- l'aval regroupe les activités de raffinage et de distribution, le trading pétrolier et les transports maritimes ;
- la chimie comprend la chimie de base et les spécialités.

Le secteur holding regroupe les activités fonctionnelles et financières des holdings (dont la participation dans Sanofi-Aventis).

Au titre de l'exercice 2010, la ventilation de la charge d'impôt supportée par le groupe Total, soit plus de 10,3 milliards d'euros, une fois rapportée au résultat opérationnel se présente comme suit (montants exprimés en milliards d'euros) :

- l'amont, qui est le secteur le plus taxé, dégage un résultat opérationnel de 17,5 et supporte un impôt correspondant de 10,1, ce qui correspond à un taux d'imposition de près de 58% ;
- l'aval dégage un résultat opérationnel de 1 et supporte un impôt correspondant de 0,2, ce qui correspond à un taux d'imposition de près de 20% ;
- la chimie dégage un résultat opérationnel de 1 et supporte un impôt correspondant de 0,3, ce qui correspond à un taux d'imposition de près de 30 % ;
- enfin, le secteur holding dégage une perte opérationnelle de 0,5 et bénéficie d'une économie d'impôt correspondante de 0,3, ce qui correspond à un taux d'imposition de près de 51%.

Tous secteurs d'activité et toutes zones géographiques réunis, le résultat opérationnel du groupe Total s'élève à 18,9 au titre de l'exercice 2010 et s'accompagne d'une charge d'impôt correspondante de 10,3, ce qui met en évidence un taux d'imposition effectif global proche de 55%, alors que, dans le même temps, le taux d'imposition théorique en vigueur en France est de 34,43%.

Au titre des exercices 2009 et 2008, le taux d'imposition effectif global du groupe Total s'élève respectivement à 52% (soit un impôt de 7,9 pour un résultat opérationnel de 15,1) et 60% (soit un impôt de 14,3 pour un résultat opérationnel de 23,7).

Les taux d'imposition mis en évidence ci-dessous font dire à juste titre à Patrick de la Chevardièrre qu'aucune entreprise du CAC 40 ne paie autant d'impôts que le groupe Total. Cette situation trouve pour l'essentiel son explication dans le fait que les activités du secteur amont du groupe Total, les plus rentables et les plus rémunératrices, sont soumises à des taux d'impôt exorbitants. A titre d'exemple, les bénéficiaires du groupe Total sont taxés à hauteur de 78% en Norvège et de 85% au Nigéria.

En guise de conclusion, rappelons, comme le fait également Patrick de la Chevardièrre, qu'il existe un principe essentiel en matière de fiscalité française, celui de la territorialité de l'impôt, selon lequel les bénéficiaires sont taxés là où ils sont réalisés. Il est donc inutile de demander aux Norvégiens et aux Nigériens que la taxation se fasse désormais au profit de la France.

PAPER AUDIT & CONSEIL

222, boulevard Pereire
75017 Paris, France
+33 1 40 68 77 41
www.xavierpaper.com

Xavier Paper
+33 6 80 45 69 36
xpaper@xavierpaper.com

Patrick Grinspan
+33 6 85 91 36 23
pgrinspan@xavierpaper.com